



Cession part sarl et paiement

Par **Dexter_old**, le **13/06/2007** à **12:19**

Bonjour,

j'ai 2 questions à vous posées

1)

Il y a maintenant 2 ans j'ai ceder une partie de mes parts d'une SARL à une personne tier de la société.

j'ai fais confiance et j'ai signé l'acte de cession.

depuis ce jour je n'ai jamais été payé par le cessionnaire.

je voudrai savoir quelle sont mes recours.

sachant que l'acte de cession stitule dans l'article 4 " Ce prix est payé à l'instant meme par les deux cédants. madame XXX le reconnait et leur en consent bonne et valable quittance".

2) depuis la création de cette société le gerant me refuse l'accès au bilan. comment puis-je me le procurer ?

Par avance merci pour vos réponses.

Par **maitreiledefrance_old**, le **02/09/2007** à **11:08**

bonjour

pour le bilan, vous pouvez le demander au greffe du tribunal de commerce

pour le paiement, envoyez une mise en demeure à défaut de réponse sommation de payer et saisine du tribunal de commerce

au besoin, contactez-moi par mail